

## Marchés nocturnes 2025 \_ Manifestation d'intérêt

La commune de Saint-Jouin-Bruneval organise des marchés nocturnes hebdomadaires au titre de l'année 2025. Ils se tiendront sur la place Claude Cheinisse et ses abords, tous les mardis du 15 juillet au 26 août (soit 7 dates).

### HORAIRES

Les marchés sont ouverts au public de 17 heures à 22 heures. L'installation des stands commence à 15 heures. Les groupes de musique se produiront entre 19 h et 21 h, environ.

### STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est interdit dans le périmètre du marché, sauf activité spécifique (foodtruck, véhicule réfrigéré...). Dans tous les cas, merci de ne jamais stationner sur le boudrome ni devant l'accès de la mairie menant à la rampe pour personnes à mobilité réduite et poussettes.

### EMPLACEMENTS

Les emplacements ont une surface moyenne de 3 à 5 m. Merci de nous contacter rapidement pour tout besoin spécifique. Les emplacements réservés non réclamés à 16 h 30 le jour du marché seront remis à la disposition de l'organisateur.

### MATÉRIEL

La commune ne fournit pas :

- d'abris faciles ;
- de rallonges électriques ni de prise type forain.

Munissez-vous obligatoirement d'un adaptateur prise européenne grande longueur :



### TARIFICATION

Le droit de place a été fixé par arrêté municipal à 1 €/mètre. L'encaissement est effectué le jour du marché. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participations sur les nocturnes.

### JUSTIFICATIFS À FOURNIR, EN CAS D'AVIS POSITIF UNIQUEMENT

- Règlement intérieur signé.
- Pièce d'identité.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle avec mention de l'activité ambulante.
- Extrait de KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés, ou inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, ou auto-entrepreneur, ou carte de commerçant ambulant.
- Récépissé de déclaration (cerfa A 13984\*1) délivré par le service hygiène et sécurité alimentaires pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d'origine animale (fraîches, sèches ou en conserve).

### GESTION DES DÉCHETS

Faisons le maximum pour limiter les déchets et trier ceux que nous produisons. Nous vous remercions de ramener vos déchets et d'inviter les visiteurs à utiliser les poubelles de tri (vrac et recyclable) à disposition sous la Halle et sur le marché.

### LOGOS, RÉSEAUX

Pour communiquer sur vos réseaux, vous pouvez utiliser notre affiche. Vous pouvez également faire un lien vers nos pages Facebook [Saint-Jouin](#), [Saint-Jouin pratique](#), [L'ESCALE Médiathèque](#) et vers notre page [Instagram](#).

Toute l'équipe vous souhaite de beaux marchés !

## MANIFESTATION D'INTÉRÊT \_ MARCHES NOCTURNES 2025

[marchesnocturnes@villencouleurs.fr](mailto:marchesnocturnes@villencouleurs.fr)

Nom :	
Prénom :	
Nom de société	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Mail :	
Type d'activité :	
Surface souhaitée :	

Je souhaite participer aux dates suivantes :

- Mardi 15 juillet
- Mardi 22 juillet
- Mardi 29 juillet
- Mardi 5 août
- Mardi 12 août
- Mardi 19 août
- Mardi 26 août

### CONTACTS

Placier  
Frédéric Langlois  
[marchesnocturnes@villencouleurs.fr](mailto:marchesnocturnes@villencouleurs.fr)

Mairie de Saint-Jouin-Bruneval  
02 35 13 10 10  
[mairie@st-jouin-bruneval.fr](mailto:mairie@st-jouin-bruneval.fr)